

Recherches sociographiques



Mobilité et sédentarité : stratégies familiales en Nouvelle-France

Jacques Mathieu, Pauline Therrien-Fortier and Réналd Lessard

Volume 28, Number 2-3, 1987

La famille

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056288ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056288ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mathieu, J., Therrien-Fortier, P. & Lessard, R. (1987). Mobilité et sédentarité : stratégies familiales en Nouvelle-France. *Recherches sociographiques*, 28(2-3), 211–227. <https://doi.org/10.7202/056288ar>

Article abstract

Les travaux récents sur la mobilité géographique en Nouvelle-France orientent l'attention du chercheur vers l'échelle individuelle du phénomène migratoire. Les facteurs de provenance locale ou régionale restent secondaires par rapport aux situations familiales et aux liens de parenté dans le processus initial de peuplement à partir de la France.

L'essaimage de proche en proche dans la vallée du Saint-Laurent répond aussi, en partie, à des stratégies familiales visant à l'établissement des enfants en surnombre. Le modèle se reproduit au XVIII^e siècle dans l'établissement des Canadiens au pays des Illinois. À côté du mythe de l'aventure s'impose une autre facette du monde rural en Nouvelle-France : la mobilité de la sédentarité.

MOBILITÉ ET SÉDENTARITÉ : STRATÉGIES FAMILIALES EN NOUVELLE-FRANCE *

Les travaux récents sur la mobilité géographique en Nouvelle-France orientent l'attention du chercheur vers l'échelle individuelle du phénomène migratoire. Les facteurs de provenance locale ou régionale restent secondaires par rapport aux situations familiales et aux liens de parenté dans le processus initial de peuplement à partir de la France. L'essaimage de proche en proche dans la vallée du Saint-Laurent répond aussi, en partie, à des stratégies familiales visant à l'établissement des enfants en surnombre. Le modèle se reproduit au XVIII^e siècle dans l'établissement des Canadiens au pays des Illinois. À côté du mythe de l'aventure s'impose une autre facette du monde rural en Nouvelle-France : la mobilité de la sédentarité.

Mobilité et sédentarité : des mots magiques, à caractère mythique ! Ils ont donné lieu, à l'époque de la Nouvelle-France, à une distinction entre deux mondes, les bons et les mauvais. Par leurs condamnations et leurs exhortations, les autorités civiles et religieuses ont valorisé la vie stable et morale de l'agriculteur au détriment du comportement jugé instable, indiscipliné et souvent amoral du coureur de bois. Le construit historique a suivi. Il a longtemps et beaucoup emprunté à ce discours et ainsi renforcé l'impact de cette perception. Il a donné naissance à deux images symboliques extrêmement puissantes, définissant par opposition deux types de pionniers, deux ordres sociaux ; à la limite, deux systèmes de valeurs. L'agriculteur attaché au sol et à la famille s'est trouvé confronté au coureur de bois, cet éternel absent tourné vers les grands espaces. Pourtant, la distance entre cet agriculteur ancré au sol et cet aventurier aux horizons infinis n'est pas si grande. L'un et l'autre paraissent le fruit d'une

* Plusieurs étudiants, par l'analyse du peuplement colonisateur dans divers lieux-témoins, ont contribué à une meilleure connaissance du fait migratoire en Nouvelle-France. Pauline Therrien-Fortier et Rénald Lessard ont respectivement mené les études sur La Rochelle et les Illinois. Ces recherches ont bénéficié de l'appui du C.R.S.H. et du fonds F.C.A.R. Je tiens à remercier Serge Courville et Alain Laberge pour leurs judicieux conseils.

structure familiale, soucieuse, inconsciemment peut-être, de cohésion sociale. Ils illustrent davantage de complémentarité que d'opposition.

Les études récentes sur la mobilité de la population dans l'espace québécois du XVII^e au XX^e siècle ont changé l'image de ces deux mondes parallèles et divergents. ¹ Du coup aussi, elles ont mis en cause celles qui la supportaient ou en découlaient, comme l'absence de mobilité, la fermeture du monde rural, ou encore les rôles respectifs de l'aîné et du cadet dans la famille. Elles ont révélé le dynamisme et la complexité du monde rural, la force des réseaux de relation et des processus de cohésion sociale. ²

Ce bilan provisoire des acquis récents relatifs à la mobilité en Nouvelle-France propose de consolider un changement d'échelle et de s'intéresser moins aux transferts de population qu'au déplacement des personnes. En s'attachant à l'identité des migrants, à leur situation de famille, ainsi qu'au contexte et aux circonstances de leur migration, il met de l'avant quelques éléments de construction d'une nouvelle cohérence. L'observation à l'échelle individuelle éclaire des modes du fonctionnement social et identifie des processus de cohésion et de reproduction. Elle vise finalement à donner des bases plus larges à l'analyse du comportement et des transferts culturels.

A) *De la France à la Nouvelle-France*

L'on connaît assez mal les gens qui ont choisi de quitter la France pour s'installer en Nouvelle-France. En tout, environ dix mille Français sont venus et

1. Jacques LAVIGNE, *Mesure des migrations internes au Canada sous le régime français*, mémoire de maîtrise, Département de démographie, Université de Montréal, 1974, 198p. Normand SÉGUIN, *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 223p. Gérard BOUCHARD, « Sur la dynamique culturelle des régions de peuplement », *Canadian Historical Review*, LXVIII, 4, 1986 : 473-489 ; « Histoire démographique et le problème des migrations. L'exemple de Laterrière », *Histoire sociale*, III, 15, 1975 : 21-33 ; « Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVII^e au XX^e siècle », *Histoire sociale*, XVI, 31, 1983 : 35-60. Gordon DARROCK, « Migrants in the Nineteenth Century: Fugitives or family in motion », *Journal of Family History*, automne 1981 : 257-277. Bruno RAMIREZ et Jean LAMARRE, « Du Québec vers les États-Unis: l'étude des lieux d'origine », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XXXVIII, 3, 1985 : 409-422. Serge COURVILLE, « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France: une vision géographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XXXVII, 3, 1983 : 417-429.

2. Joseph GOY et Jean-Pierre WALLOT (dir.), *Évolution et éclatement du monde rural. Structures, fonctionnement et évolution différentielle des sociétés rurales françaises et québécoises, XVII^e-XX^e siècles*, Paris et Montréal, École des hautes études en sciences sociales/ Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, 519p. François LEBRUN et Normand SÉGUIN, *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XVII^e-XX^e siècles. Actes du colloque franco-québécois de Québec (1985)*, Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, 1987, 416p.

se sont enracinés entre 1608 et 1760.³ C'était fort peu par comparaison au bassin de population de la France et au peuplement des colonies britanniques américaines. Le recrutement de ces migrants procéderait de souche institutionnelle : militaires (3 500) et filles du roi (1 100), ou individuelle : volontaires (500) et engagés (3 900) — par les seigneurs, les hommes d'affaires, les communautés religieuses ou les agents de compagnie — ainsi qu'un millier de prisonniers, essentiellement des fils de famille et des faux-sauniers.⁴ Ces approximations ont été avancées par Georges Langlois en 1935 et ont été reprises depuis dans presque toutes les synthèses. Elles mériteraient cependant d'être revues et corrigées, car le nombre de volontaires paraît sous-estimé et celui des prisonniers surestimé.⁵

L'étude des origines provinciales, s'appuyant sur les travaux de nombreux érudits français, a donné de meilleurs résultats. Les régions du Nord-Ouest, en particulier la Normandie, la Bretagne, l'Aunis, le Poitou et la Picardie, ainsi que le bassin parisien, puis les provinces de l'intérieur, ont été les principales pourvoyeuses de migrants. Il semblerait même que l'on retrouve au Canada certains regroupements selon les provinces de provenance. Par contre, malgré quelques concentrations locales notables, comme à Tourouvre ou à Mortagne au Perche, les conditions socio-économiques locales ou régionales ne peuvent expliquer une migration si limitée en nombre et d'une origine si dispersée. D'ailleurs, les rythmes de recrutement indiquent des périodes de pointe en fonction de situations coloniales, d'ordre politique : incitation des autorités et notamment de l'intendant Jean Talon à l'établissement des soldats, à la venue d'orphelins entretenus par le roi, et périodes de conflit armé. En somme, on connaît mal le rythme des migrations volontaires, et les indices de concentration régionale peuvent tenir davantage aux circonstances de départ et de migration, à l'action des agents recruteurs et aux situations de famille qu'à des solidarités de provenance fondées sur une situation régionale économique difficile.

Cette population pourrait provenir à peu près également des milieux urbains et ruraux. À partir de mentions au mariage dans les registres d'état civil du gouvernement de Montréal avant 1715, Louise Dechêne estime que 65 % des migrants seraient d'origine rurale, tandis que 25 % viendraient des grandes villes, comme Paris, Rouen, Bordeaux, La Rochelle et Poitiers, et 10 % de petits

3. Entre la moitié et les deux tiers des migrants sont retournés en France. Archange GODBOUT, « Familles venues de La Rochelle en Canada », Rapport de l'archiviste de la province de Québec, XLVIII, 1970 : 113-367. Mario BOLÉDA, « Les migrations au Canada sous le régime français (1608-1760) », *Cahiers québécois de démographie*, XIII, 1, 1984 : 23-29.

4. Georges LANGLOIS, *Histoire de la population canadienne-française*, Montréal, Albert Lévesque, 1935.

5. Ainsi, Rénald Lessard a constaté que moins de 100 des 585 faux-sauniers venus dans la colonie de 1730 à 1743 s'étaient mariés et avaient laissé une descendance.

centres de dix mille habitants et moins.⁶ Hubert Charbonneau, vérifiant les proportions égales de R.C. Harris, établit à 57.1% les immigrants de souche rurale et à 42.9% ceux de la ville. La répartition selon les sexes indiquerait cependant que les effectifs masculins étaient constitués de ruraux à 65%, tandis que les femmes viendraient de la ville dans une proportion de 62.8%.⁷ Outre le fait qu'elles restent globales et valent surtout pour le XVII^e siècle, ces données font peu état des facteurs de distorsion. Il apparaît évident que la mention de provenance relevée fluctue et qu'elle est d'autant plus générale qu'elle est inscrite loin du lieu précis d'origine, de naissance ou de résidence antérieure. Comme si tout cela n'était pas déjà assez compliqué, l'attribution exacte d'un lieu de provenance et la répartition entre urbain et rural semblent encore plus complexes. Comment classer, par exemple, les migrants qui viennent de lieux-dits, à l'extérieur des villes? Surtout, rien de cela ne permet de préciser les circonstances ou les motifs individuels de départ, pas plus que les caractéristiques et comportements de ce peuplement initial.

Une analyse un peu plus fine, prenant à témoin 532 immigrants recrutés de façon individuelle et partis de La Rochelle entre 1627 et 1700, ajoute quelques facettes au portrait de ce migrant.⁸ Une fois écartées les soixante-quinze personnes uniquement de passage à La Rochelle et cent trente autres qui ne semblent pas avoir fait souche dans la colonie, n'ayant laissé aucune trace dans les archives, il reste un groupe de 327 personnes dont il a été possible de retracer, en bonne partie, les antécédents à La Rochelle et l'établissement au Canada.

La provenance de ces immigrants a pu être reconstituée dans 173 cas, à partir du lieu de mariage de leurs parents ou de celui de leur naissance. Dans 64 cas, la provenance indiquée est extérieure à La Rochelle, soit: le Poitou, l'Aunis, la Picardie, la Saintonge, mais aussi Orléans, Reims, Rochefort, Calais, Cognac, Beauvais, Niort, etc. Dix-huit viennent des paroisses et lieux-dits aux environs de La Rochelle: Notre-Dame-de-Cognes, Rampsay, Colombiers, Saint-Éloi. Quant aux 91 migrants natifs de La Rochelle, ils s'identifient aux paroisses de Notre-Dame, Saint-Jean, Sainte-Marguerite, Saint-Barthélémy, Saint-Nicolas, Saint-Sauveur et aux lieux nommés Villeneuve, Lafond, Voiliers, Puits Doux.

6. Louise DECHÈNE, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris et Montréal, Plon, 1974, p. 94.

7. Les calculs de Harris et de Charbonneau sont fondés sur les relevés généalogiques du père Archange Godbout. Harris établit une provenance égale de souche urbaine et rurale avant 1663, et à 45.8% ceux de la ville en regard de 37.5% pour ceux de la campagne après 1663. (R.C. HARRIS, « The French background of immigrants to Canada before 1700 », *Cahiers de géographie de Québec*, 38, septembre 1972. Hubert CHARBONNEAU, *Vie et mort de nos ancêtres au XVII^e siècle*, Montréal, PUM, 1975.) Voir aussi: Serge COURVILLE, *L'habitant canadien et le système seigneurial, 1627-1854*, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1979, pp. 153-157.

8. À partir de la liste des migrants d'Archange Godbout, Pauline Therrien-Fortier a complété les renseignements relatifs à leur famille dans les archives de La Rochelle.

En somme, près de la moitié des immigrants de La Rochelle ne viennent pas de cette ville. Près de 40 % affichent une mobilité antérieure importante. Les autres s'éparpillent en une dizaine d'endroits. Une telle dispersion rend assez fragiles les analyses fondées implicitement sur les mentions et les solidarités de provenance.

La composition sociale de ce groupe de migrants révèle aussi des disparités considérables. Les 91 personnes de sexe féminin comprennent douze enfants, treize épouses, neuf filles du roi, cinq veuves et cinquante-deux femmes qui se marient dans les deux ans suivant leur arrivée. Par contre, dix-sept n'ont pas de lien de parenté connu ou identifié avec des gens établis dans la colonie ou venus en même temps qu'elles. Du côté masculin, l'éventail est aussi large. Les célibataires qui prennent épouse sans délai constituent la majorité des effectifs (45 %). Les hommes mariés (17 %), leurs enfants mâles de moins de quinze ans (17 %) et ceux plus âgés (9 %) forment un autre bloc significatif, qui s'ajoute aux célibataires qui resteront seuls. La répartition de l'ensemble selon le revenu indique une ventilation comparable à celle de la métropole : 15 % ont des revenus au moins deux fois supérieurs à la moyenne ; 50 % reçoivent, comme la majorité des engagés, entre 75 et 150 livres, tandis que les revenus inconnus de 35 % des personnes laissent croire qu'ils confinent à la pauvreté. Les mentions de métier et de profession confirment d'ailleurs cette ventilation sociale.

TABLEAU I

*Profil des professions des migrants en Nouvelle-France,
XVII^e siècle.
(en pourcentages)*

PROFESSION	ÉMIGRANTS DE LA ROCHELLE	IMMIGRANTS EN NOUVELLE-FRANCE*
Officiers, nobles et gens de profession	9.9	21.4
Commerçants.....	16.1	19.8
Artisans.....	52.5	38.6
Cultivateurs.....	16.1	17.0
Autres.....	5.4	3.2

SOURCE: Serge COURVILLE, *L'habitant canadien et le système seigneurial, 1627-1854*, thèse de doctorat en géographie, Université de Montréal, 1979, pp. 154-156.

* Ces pourcentages sont basés sur un relevé effectué dans le *Dictionnaire Tanguay*, pour chaque lettre de l'alphabet, des dix premiers noms d'hommes dont l'occupation est connue.

Ces données ouvrent quelques pistes. Il faut noter l'importance des activités liées à l'administration et au commerce. Il semble y avoir une discordance ou un sous-enregistrement marqué en ce qui concerne le monde agricole. À l'inverse, l'on sait que beaucoup de prétendus artisans n'avaient même pas vingt ans. L'analyse des gestes des agents recruteurs laisse croire cependant qu'il a pu exister quelques filières professionnelles.

Sur d'autres plans, l'on note des prédominances marquées : une moitié des immigrants du XVII^e siècle arrivent en Nouvelle-France entre 1651 et 1670,⁹ une moitié ont entre quinze et trente ans¹⁰ et les trois quarts sont catholiques.¹¹ Ces majorités demeurent cependant trop réduites pour soutenir l'image uniformisée du migrant jeune, masculin, catholique et pauvre. Elles s'apparentent davantage, sauf en ce qui concerne le sexe des migrants, à la configuration générale de la société. Elles incitent alors à poursuivre la recherche d'autres cohérences.

Les relations entre gens connus, et en particulier à l'intérieur de la famille et de la parenté, vont souvent de pair avec la décision de migrer. Certains agents recruteurs, comme les fondateurs de Ville-Marie ou Robert Giffard, appuyés par le clergé, ont connu de beaux succès dans leurs efforts de recrutement, puis d'établissement. L'archevêque de Rouen, par exemple, à l'instigation de Colbert, incite chaque prêtre de son diocèse à employer son autorité et son crédit pour inviter une ou deux jeunes filles de sa paroisse à se porter volontaires pour le Canada. Pour sa part, Anne Bourdon, tutrice des filles du roi, favorisa le développement de la seigneurie de Neuville cédée à son gendre, dans la mesure où quarante nouveaux couples formés avec une fille du roi y obtinrent une concession en 1667 ou 1668.

Il faut surtout noter cependant que, dans 174 cas sur 327, les émigrants de La Rochelle sont venus ou ont rejoint un membre de leur famille ou un proche parent. L'on peut aussi croire que, dans les autres cas, un bon nombre de liens de parenté n'ont tout simplement pu être retracés. La situation de famille au moment des migrations révèle toute une série d'autres circonstances significatives. À côté des cas rares d'emprisonnement, de sortie de communauté, on note une bonne proportion de familles migrantes, de nombreux exemples de migration au décès ou au remariage d'un parent, d'orphelins de père et de mère, mais, encore plus, d'enfants qui laissent la place à leurs frères et sœurs dans ce monde plein qui offre peu d'opportunités. Cette piste mériterait d'être poursuivie de façon systématique.

9. On peut y déceler l'influence de l'intendant Jean Talon, des frères Juchereau, qui recrutent surtout à Tourouvre, et de Jérôme Le Royer de la Dauversière, qui ratisse les environs de Laflèche pour peupler Ville-Marie.

10. Moins de 15 ans : 32 ; entre 15 et 30 ans : 168 ; plus de 30 ans : 33 ; et 83 d'âge inconnu.

11. En regard des 165 catholiques, on dénombre 55 protestants, 14 personnes qui adjurent le protestantisme et 93 dont l'appartenance religieuse n'est pas connue.

De toute évidence, la perspective de s'établir en Nouvelle-France n'a jamais suscité un enthousiasme délirant ou approché un rythme qui aurait pu être perçu comme un phénomène de masse ou une réaction à un contexte économique. De même, les facteurs de provenance régionale et locale paraissent rester secondaires à l'époque de la Nouvelle-France, subsidiaires aux stratégies et conjonctures familiales. Il y a tout lieu de croire que les motifs de départ tiennent le plus souvent aux situations de famille, aux stratégies de transmission des biens et au sort des frères et sœurs ; une conjoncture propre aux aires domestiques, mais à laquelle bien peu de foyers échappent. Au surplus, à la disparité des lieux de provenance s'ajoute, dans la colonie, l'absence de regroupement en fonction des habitats d'origine. Une analyse de cent alliances matrimoniales n'a révélé que deux cas de conjoints issus de la même paroisse et six cas de gens venant de la même région. On pressent dès lors le brassage culturel qui a pu s'ensuivre et les particularités des transferts culturels dans le passage de la France à la Nouvelle-France.

B) *Essaimer en Nouvelle-France*

Le type de migration originelle se reproduira, à quelques variantes près, dans le territoire d'accueil, au moins dans la région de Québec aux XVII^e et XVIII^e siècles.¹² Pour peu que l'on réussisse à trouver une conjointe, l'on s'installe en permanence et l'on a beaucoup d'enfants. Tant au départ qu'à l'arrivée, l'insertion dans un milieu parental constitue un facteur clé, la femme jouant un rôle stabilisateur évident. Celui qui fait souche s'est trouvé des alliés. L'individu seul affiche une bien plus grande mobilité et une forte tendance au retour dans la mère patrie. Entre-temps, la ville et le métier constituent des espaces de transition et d'adaptation au milieu, avant que le migrant ou ses descendants ne se retrouvent dans le groupe des 80% de gens qui vivent de l'agriculture. Au XVIII^e siècle, la situation en vient à ressembler considérablement à celle qui avait pu faire opter pour un destin colonial. Il nous est apparu que des stratégies définies à l'échelle de la famille et visant l'établissement de chacun des enfants se sont reproduites partout, ont pris forme de pratiques sociales et se sont finalement traduites en une sorte de système de peuplement qui associe étroitement mobilité et sédentarité.

En Nouvelle-France, chacun peut espérer posséder sa terre en propre, une terre d'un seul tenant de deux ou trois arpents de front sur trente à quarante de profondeur. Par ailleurs, les données démographiques précisent que quatre à

12. Je voudrais remercier les étudiants dont les travaux ont nourri cette problématique : François Béland, France Beauregard, Rose Bilodeau, Danielle Boissinot, Lina Gouger, Michèle Jean, Jeannette Larouche, Johanne Noël, Rénald Lessard et Lucie Paquet, ainsi que Tiphaine Barthélémy de Saizieu.

cinq enfants parviennent à l'âge adulte.¹³ Comme la terre paternelle est rarement subdivisée dans les faits, à chaque génération se pose le problème de la transmission des biens fonciers et de l'établissement des enfants. Dans les paroisses rurales, au terme de deux ou trois générations, les bonnes terres sont généralement toutes occupées. D'où l'obligation pour les enfants en surnombre de partir, de chercher ailleurs des moyens de subsistance. En gros, un enfant sur deux doit se sacrifier et quitter la terre paternelle et la localité de sa naissance. Les petits-fils doivent, à leur tour, migrer vers de nouvelles zones de colonisation.¹⁴

L'analyse de peuplements pionniers dans la vallée du Saint-Laurent aux XVII^e et XVIII^e siècles révèle de grandes similitudes avec la population qui avait migré de France à la Nouvelle-France avant 1700.¹⁵ La majorité des arrivants ont moins de trente ans (54 %) et sont de sexe masculin, mais l'on retrouve aussi 20 % d'arrivants de plus de quarante ans. Le jeune couple joue un rôle prépondérant dans ce mouvement de colonisation puisque trois individus sur quatre arrivent déjà mariés. Là encore, cependant, les familles âgées, celles dont le mariage date de quinze ans ou plus et qui ont au moins six enfants, comptent pour une bonne proportion (22 % en ne comptabilisant que les parents). Les deux tiers de ces migrants s'installent de façon permanente dans ces nouvelles communautés rurales, mais à 80 % pour ceux qui y tissent des liens de parenté et seulement à 36 % pour les autres. Un célibataire qui s'intègre à une famille reste sur place trois fois sur quatre, tandis que celui qui demeure seul quitte en général aussi trois fois sur quatre.

Cette migration, observée dans une dizaine de paroisses du gouvernement de Québec, s'effectue le plus souvent des plus vieilles zones de colonisation vers les nouvelles et elle définit des axes mieux fréquentés. Il y a une pleine évidence de relations soutenues entre les mêmes localités et, partant, de solidarités de provenance. Elles ne sont cependant pas aussi fortes que les liens de parenté, dont elles découlent d'ailleurs en partie.¹⁶

Des conditions familiales très variées influencent considérablement le déplacement de personnes au XVIII^e siècle et restent insuffisamment connues. Il

13. Hubert CHARBONNEAU, *op. cit.*

14. Évidemment, chaque localité comporte ses caractéristiques propres. Ainsi, dans la mesure où il est possible d'ouvrir un deuxième puis un troisième rang, comme à Neuville ou à Beaumont, la seigneurie peut retenir un peu plus d'enfants qu'à des endroits tôt remplis, comme à l'île d'Orléans. Par contre, la migration des enfants reste partout élevée à compter de la troisième génération.

15. Yves BEAUREGARD *et al.*, « Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XXXIX, 3, 1986 : 391-405.

16. Jacques MATHIEU *et al.*, « Peuplement colonisateur au XVIII^e siècle dans le gouvernement de Québec », dans : *L'homme et la nature. Actes de la société canadienne d'étude du dix-huitième siècle*, Montréal, Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle, 1984 : 127-138.

faudrait mieux cerner le nombre de vieux couples ou de veufs qui vont terminer leurs jours chez un de leurs enfants établis au loin. Les circonstances de migration de familles entières et nombreuses sont également mal identifiées, même si on estime légitimement qu'elles procèdent d'un souci familial de regroupement et d'entraide. Il ne fait pas de doute, par ailleurs, que la mort prématurée d'un parent a pu entraîner la constitution rapide de nouvelles alliances matrimoniales et l'insertion d'étrangers dans un milieu. La situation d'orphelin ou de domestique, tout comme certains liens de type professionnel, a pu favoriser la mobilité d'individus dans l'espace. Les mariages entre enfants de seigneurs, d'officiers de milice et de commerçants traduisent, dans une certaine élite rurale, une endogamie davantage sociale que géographique.

L'âge, la taille et la composition des familles ont aussi affecté la nature et l'ampleur du phénomène migratoire. La présence de deux paires de bras masculins sur la ferme semble très importante. À Neuville, en 1762, vingt-deux des vingt-huit domestiques masculins sont au service de familles où l'on ne retrouve pas d'enfants mâles de quinze ans et plus.¹⁷ Par ailleurs, les enfants appelés à bénéficier d'une donation ne reçoivent la terre paternelle qu'après leur mariage, presque toujours avec une résidante de la paroisse et à trente-deux ans, bien au-dessus de l'âge moyen au mariage qui est de 28.1 ans. Enfin, le destin de chaque enfant dépend en partie de celui de ses frères et sœurs et de la disponibilité de terres.

L'intégration à une famille, par le fait du mariage ou la venue de couples apparentés, paraît contribuer de façon prédominante aux faits de mobilité. Si l'on compte les arrivants à l'unité, le flux migratoire s'avère constant bien que très lent : en moyenne deux à dix individus par année.¹⁸ Par contre, si l'on s'attache surtout à la formation de nouveaux couples, il se produit une sorte de cycle : ouverture aux colons en un premier temps, resserrement des liens de voisinage à la deuxième génération puis, progressivement, réouverture aux étrangers pour favoriser la sortie des enfants en surnombre. Ainsi, à Neuville, au XVIII^e siècle, 70 % des jeunes filles qui épousent un étranger suivent leur mari dans sa paroisse d'origine ou dans une autre localité.¹⁹ À Lotbinière, l'endogamie, supérieure à 80 % à la deuxième génération, n'est plus que de 50 % à la troisième. Aux Éboulements, seuls les petits-enfants du seigneur Pierre Tremblay ou leur conjoint réussissent à se faire concéder une terre.

17. Noté par Tiphaine Barthélémy. Voir : « Recensement du gouvernement de Québec en 1762 », *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1925 : 19-26.

18. Alain LABERGE, « Aspects de la mobilité dans trois seigneuries de la Côte-du-Sud sous le régime français : les soldes migratoires dans la Grande Anse (1672-1752) », communication au congrès de la Société historique du Canada, juin 1987.

19. Jacques MATHIEU, C. CYR, G. DINEL, J. POZZO et J. SAINT-PIERRE, « Mobilité et mariage dans le gouvernement de Québec au XVIII^e siècle », dans : Joseph GOY et J.-Pierre WALLOT, *op. cit.* : 305-313.

Le portrait de ceux qui quittent leur paroisse renforce la perception du poids des stratégies familiales dans la compréhension du fait migratoire dans la région de Québec au XVIII^e siècle. À Saint-Jean, île d'Orléans, sur 232 descendants de sept familles, 113 partent, autant les filles que les garçons, et autant les aînés et les cadets que ceux qui occupent un rang intermédiaire.²⁰ Cette observation sur le rang du migrant dans la famille pourrait être généralisée, car nous n'avons jamais rencontré de comportement différent. Ainsi, les données folkloriques paradoxales, relatives au droit d'aînesse et à la présentation du benjamin comme le bâton de vieillesse, traduisent toutes deux une réalité, mais elles n'ont de signification logique qu'en regard de conjonctures familiales particulières. Il arrive, par contre, qu'une collectivité, comme Neuville et Lotbinière, soit davantage généreuse de ses filles que de ses garçons.

En somme, la propriété foncière paraît jouer un rôle majeur dans le phénomène migratoire. La volonté de préserver l'intégrité de la terre, liée à la survie de l'entité familiale, semble présider au choix de l'héritier présomptif et orienter les stratégies matrimoniales. L'étude des alliances avec un conjoint étranger confirme cette tendance.

Dans cinq paroisses du gouvernement de Québec au XVIII^e siècle : Charlesbourg, Neuville, Saint-Nicolas, Beaumont et la Côte-du-Sud, 642 des 1 531 mariages célébrés entre 1700 et 1760, soit 41.9 % des alliances, comptent un conjoint étranger.²¹ Même, 58 % de ces conjoints étrangers viennent d'une localité éloignée, mais en général, comme à Neuville, la moitié d'entre eux comptent un proche parent sur place. Un conjoint sur quatre est donc allé chercher une partenaire loin de son lieu de résidence, dix fois plus souvent que ce que l'on observe en France à la même époque. Il est bien possible d'ailleurs que ce phénomène se produise partout dans la vallée du Saint-Laurent. Louise Dechêne, par exemple, voit s'amorcer l'endogamie à Pointe-aux-Trembles entre 1700 et 1715, mais il n'y a pas d'études sur des paroisses du gouvernement de Montréal qui se rendent suffisamment loin dans le temps pour connaître l'évolution des processus de cohésion sociale.²² La ventilation des données relatives au gouvernement de Québec confirme le cycle fermeture-ouverture. Elle montre surtout que l'exogamie est devenue, avec le temps, un puissant moyen de cohésion sociale.

La composition et le destin des cent trente et un couples constitués d'un conjoint étranger à Neuville entre 1700 et 1760 éclaire ce contexte de mobilité :

20. Compilation de Rose Bilodeau.

21. Jacques MATHIEU, C. CYR, G. DINEL, J. POZZO et J. SAINT-PIERRE, « Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XXXV, 1, 1981 : 3-32.

22. Louise DECHÊNE, *op. cit.*, p. 104.

un peu plus de la moitié de ces couples retournent dans la paroisse du mari (62 sur 131), un quart s'installent ailleurs et le dernier quart des conjoints étrangers réussissent à s'implanter à Neuville. Ceux qui retournent dans leur paroisse ont, par ailleurs, un comportement semblable à celui des résidants. Ils proviennent aux deux tiers des paroisses voisines, la moitié comptent un parent à Neuville et les échanges de biens sont similaires.²³ Les trente-quatre couples qui s'installent ailleurs que dans une des deux paroisses de résidence des conjoints sont constitués d'hommes qui proviennent majoritairement de France (dix) ou d'une région éloignée (onze). Plusieurs pratiquent un métier, n'ont pas de parenté à Neuville, sont souvent issus de familles nombreuses (plus de six enfants vivants) et se marient jeunes (23.5 ans).

Cet appel de conjoints étrangers ne rend pas facile pour autant la pénétration du tissu social ancien de Neuville. Ceux qui y réussissent viennent de loin (27 sur 35, dont treize de France). La majorité pratiquent un métier et disposent de biens qui ne laisseraient pas les familles indifférentes.²⁴ Les seize ruraux qui franchissent les barrières à l'établissement à Neuville semblent profiter de circonstances particulières. Leur installation est tardive (huit à quatorze ans après le mariage); trois épousent une veuve, quatre couples reçoivent une terre en donation. En somme, par leur richesse, leur métier et leur dévouement, et à la condition de ne pas constituer une menace dans l'appropriation des terres, un petit nombre d'étrangers ayant créé des liens de famille étroits réussissent à pénétrer l'espace neuvillois. La fermeture du monde rural aux «rapportés de place» et aux apports extérieurs passe par une ouverture aux conjoints étrangers potentiels.

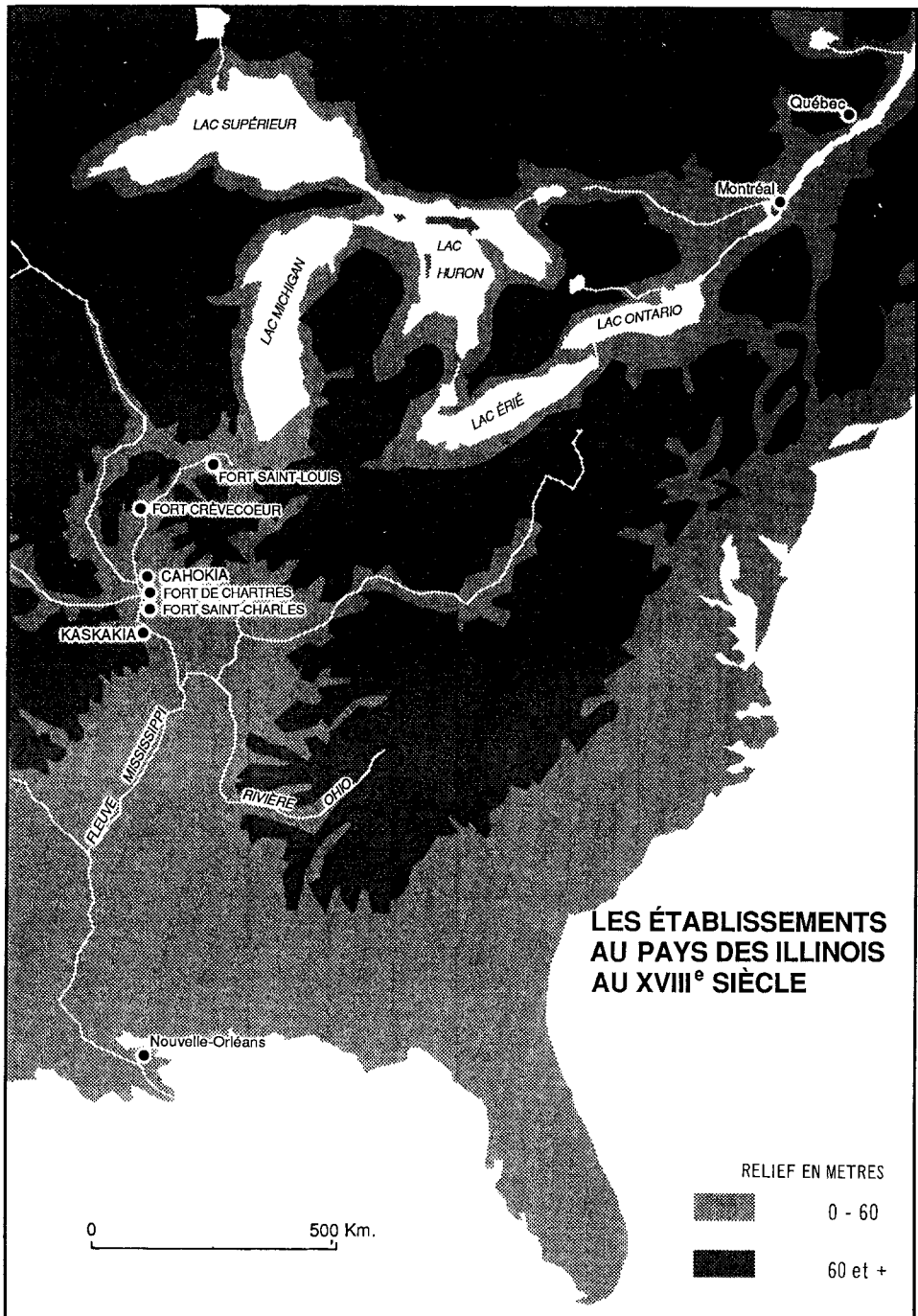
Dans le gouvernement de Québec au XVIII^e siècle, et peut-être dans l'ensemble de la vallée laurentienne, la communauté paraît plus avare de ses terres que de ses filles. À cette époque, la volonté familiale de préserver l'intégrité du bien paternel présiderait à la constitution des alliances matrimoniales. La mobilité des jeunes adultes en âge de s'établir a constitué un puissant facteur de cohésion sociale, tant à l'échelle locale que globale. Tout cela nous ramène à la nécessité de chercher à comprendre le jeu social et la mobilité spatiale par le biais de situations de famille aussi diversifiées que changeantes.

C) *Le peuplement des Illinois*

Le processus initial de peuplement, qu'il soit de la France vers la Nouvelle-France, au XVII^e siècle, ou de proche en proche dans la vallée du Saint-Laurent,

23. Dans un cas sur deux, il y a apport de biens par la famille de l'épouse et le douaire moyen de 369 livres est égal à celui des résidants.

24. Dans le cas de ces étrangers, le douaire moyen s'élève à 700 livres et la famille de l'épouse ne fournit jamais de contrepartie.



Source: Cahiers de Géographie du Québec,
Vol. 23, no 58, avril 1979.

Réalisation: Yves Brousseau

Conception graphique: Louise Marcotte et Yves Brousseau. Réalisation: Étienne Girard.
Laboratoire de cartographie, Université Laval.

semble se reproduire à peu près exactement à un siècle et deux milliers de kilomètres de distance dans l'établissement des Canadiens au pays des Illinois de 1720 à 1750.²⁵

La colonisation du pays des Illinois peut se diviser en trois temps. De 1699 à 1718, les activités liées à la présence de missions et de postes de traite prédominent. Économiquement et politiquement, la région est tournée vers la vallée du Saint-Laurent mais reste tout de même en marge de celle-ci. De 1719 à 1732, la situation change radicalement. La position des Illinois devient stratégique. Des effectifs militaires sont stationnés sur les lieux. Fort de Chartres et Kaskaskia sont érigés en paroisse. Une infrastructure administrative est mise en place. Les Illinois sont rattachés à la Louisiane, d'où une ouverture vers le sud qui n'empêche cependant pas le maintien de liens avec le Canada. La recherche de mines et le développement de l'agriculture marquent le paysage. Enfin, de 1733 à 1752, la situation se stabilise. La région connaît une période de croissance démographique et économique.

Trois périodes distinctes de colonisation ne peuvent manquer d'influencer le portrait des quatre cent soixante-seize personnes retenues comme migrants aux Illinois.²⁶ Entre 1699 et 1718, les arrivants qui s'installent sont peu nombreux. On ne dénombre que vingt-quatre individus, soit 5% de notre échantillon, qui forment un groupe relativement homogène. Âgés en moyenne de trente-six ans, ce sont, à une exception près, exclusivement des hommes et majoritairement des Canadiens. Ils proviennent de toutes les parties du Canada, autant de la ville que de la campagne, mais la plupart, du gouvernement de Montréal. Ils ont rarement de liens de parenté entre eux. Il y a tout lieu de croire que ce peuplement pionnier procède de deux facteurs. Les hommes avaient parcouru le pays des Illinois pour y commercer la fourrure. Le mariage avec des Amérindiennes les y a retenus. De fait, 19 des 24 pionniers, soit la moitié de tous les immigrants qui ont épousé une Amérindienne (trente-huit au total), sont dans ce cas. C'est dire l'importance du métissage chez ces premiers arrivants.

La période 1719-1732 constitue l'époque la plus animée de la colonisation des Illinois durant la première moitié du XVIII^e siècle. Signe révélateur, des 476 immigrants que compte notre échantillon, 247 sont arrivés durant ces années. Toutefois, plus de la moitié auront quitté avant 1733, comme l'indique la comparaison entre les recensements de 1726 et 1732. En fait, 35% des Canadiens et 45% des Français et des gens d'origine inconnue qui étaient

25. Rénald LESSARD, Jacques MATHIEU et Lina GOUGER, « Peuplement colonisateur au pays des Illinois », *Actes du colloque de la French Colonial Historical Society*, 1986, (à paraître). Voir aussi : Carl J. EKBERG, *Colonial Ste Genevieve, An Adventure on the Mississippi River*, Missouri, The Patrice Press, 1985, 541p.

26. Ces 476 migrants ne comprennent pas les missionnaires, les militaires, ni les enfants des familles qui ont migré ensemble.

RÉSEAU DE LA FAMILLE MERCIER AU PAYS DES ILLINOIS

Acteur de la migration: parrain ■ marraine ● migrant ▨ migrante ○

Date d'arrivée du migrant..

...1709
Pierre Chabot de l'île d'Orléans arrive au pays
des Illinois



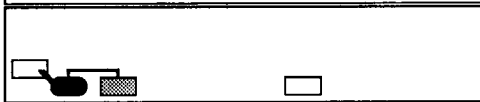
...1718
Pierre Chabot épouse Dorothée Mercier de
Saint-Joachim qui arrive la même année.



...1718
Dorothée Mercier fait venir de Québec son
cousin Jean-Paul Mercier.



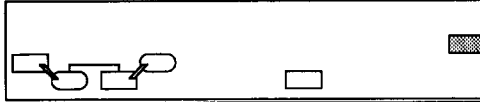
...1719
Dorothée Mercier fait venir son frère J.-Bte
Mercier de Saint-Joachim.



...1719
J.-Bte Mercier épouse Marie Barette de
Beaupré qui arrive la même année.



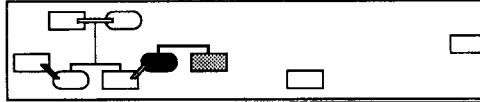
...1720
Ignace Martin de l'île d'Orléans arrive au pays
des Illinois.



...1723
Dorothée et J.-Bte Mercier font venir de Saint-
Joachim leur mère Barbe Meunier et leur
beau-père François Lacroix.



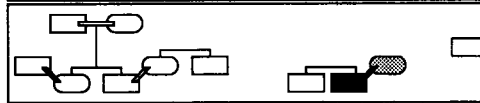
...1725
Marie Barette fait venir de Beaupré son frère
Pierre Barette.



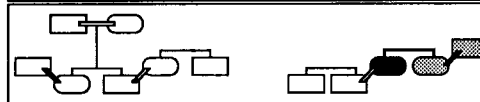
...après 1725
Dorothée et Jean-Paul Mercier font venir de
Québec Jean-François Mercier, frère de
Jean-Paul.



...1732-1734
Jean-François Mercier épouse Catherine
Lafontaine de Neuville.



...1734
Catherine Lafontaine fait venir de Neuville sa
sœur Marie-Anne Lafontaine qui épouse
Ignace Martin.



...1739
Jean-Paul et Jean-François Mercier font venir
leur demi-frère Joseph-Marie Mercier.



présents en 1726 ont disparu six ans plus tard. Quelques-uns sont décédés, la majorité, cependant, ont déménagé. Sur les 55 Canadiens établis de façon permanente durant la période 1719-1732, la moitié proviennent des villes : de Montréal (vingt-quatre) plus que de Québec (quatre), et 27 viennent de paroisses rurales, surtout du gouvernement de Montréal.

La période 1733-1752 est marquée par une stabilité beaucoup plus grande. L'enracinement des immigrants s'accroît et la proportion des enfants et des gens nés sur place augmente rapidement. Au cours de cette période, le pays des Illinois attire encore une population majoritairement célibataire (83%). Par contre, ces migrants sont amenés à s'insérer rapidement, par le mariage, dans une population stable de plus en plus nombreuse. De fait, au recensement de 1752, les migrants ne constituent plus que 19% des effectifs totaux. Si l'on écarte quatre individus venant de Détroit et un de Michilimakinac, les Canadiens viennent majoritairement de la ville. Montréal domine toujours, mais Québec fournit près du tiers des effectifs urbains. Quant aux ruraux, ils viennent de lieux très dispersés à la grandeur de la colonie, sauf de la région de Trois-Rivières.

Si les Canadiens de la première période affichent plus de solidarités de provenance ou de métier que de liens familiaux entre eux, la situation change d'une manière significative par la suite. Les solidarités de famille ou de parenté deviennent plus fréquentes. Il n'est pas rare de voir un frère ou une sœur rejoindre un autre membre de sa famille immédiate. En fait, plus du tiers des migrants affichent des liens de parenté proche. Et la proportion aurait facilement atteint la moitié si l'on avait pu tenir compte systématiquement des parentés par alliance ou des liens plus éloignés.

L'exemple de la famille Mercier illustre bien la complexité et la force d'un tel réseau de parenté. Plusieurs de ces migrants, et en particulier les femmes, attirés par des parents, font à leur tour venir des proches. En l'espace de vingt ans, treize individus, sans compter les enfants, étroitement apparentés et provenant surtout de la même région, migrent aux Illinois.

Au cours de cette dernière période, le mode de peuplement aux Illinois ressemble davantage à celui observé dans la vallée du Saint-Laurent. La ville et le métier constituent des lieux transitoires. Les Canadiens, les familles et les femmes arrivent en plus grand nombre. Les solidarités de provenance et de parenté se font jour, comme le montre si bien l'exemple de la famille Mercier. Aux Illinois comme au Canada, le célibataire paraît plus mobile et la femme stabilise l'établissement. Ainsi, la durée moyenne de séjour s'établit à treize ans pour les gens mariés et à cinq pour les célibataires. De fait, aucun Canadien ne demeure plus de dix ans aux Illinois sans se marier. Et, des deux cent treize personnes de toutes origines qui y demeurent plus de dix ans, seulement dix-sept resteront célibataires ; c'est dire que 92% des gens s'inscrivent dans un réseau parental. Dans le groupe de Canadiens d'origine, qui constitue environ le tiers

des migrants au pays des Illinois, le processus de reproduction sociale paraît bien engagé.

*
* *
*

Le phénomène migratoire révèle toute sa complexité quand il est observé à l'échelle individuelle. Il paraît alors regrouper des mouvements et des cohérences différents, variables dans le temps et l'espace. Cependant, derrière un système de peuplement, un transfert de population, un choix de société ou des solidarités de provenance, logent des décisions individuelles prises en fonction de circonstances particulières, le plus souvent familiales, et qui se définissent au moins autant en regard de la situation au moment de partir que dans le choix d'un lieu d'établissement. L'étude de trois mouvements migratoires relatifs à la Nouvelle-France montre bien, malgré les limites inhérentes à une recherche fondée sur quelques cas témoins et les simplifications imposées par une perspective synthétique, la diversité de ces composantes. Ainsi, la situation dans la contrée d'établissement influence le rythme et la direction des migrations. De même, les liens de provenance et de profession ont pu contribuer à la composition des groupes de migrants. Par contre, les circonstances d'ordre familial paraissent avoir été singulièrement négligées par les chercheurs.

Pour assurer sa reproduction, l'unité familiale rurale doit régulièrement se délester de la moitié de ses membres. Dans ce cadre, la nécessité de partir précède la décision de quitter. Et cette obligation est d'ordre familial dans la majorité des cas. Au surplus, au moins la moitié de ces migrants rejoignent un proche parent. Les lois de l'immigration paraissent dominées par un facteur culturel : la famille et la parenté semblent avoir plus de poids que les facilités à se rendre en un lieu et les perspectives d'avenir.

L'image de la société de la Nouvelle-France s'en trouve ainsi à la fois bouleversée et enrichie. Il s'impose de revoir la mobilité des personnes, et en particulier des hommes par rapport aux femmes et des aînés par rapport aux cadets, à la lumière des stratégies et des situations de famille. Dans une forte proportion de cas, la migration est à inscrire dans un contexte où prime le rapport entre la propriété foncière, la transmission des biens et la conclusion d'alliances matrimoniales. En fait, ce sont les enfants en surnombre, souvent appelés à aller reproduire ailleurs le schéma de vie qui assure une place à chacun, qui préservent l'équilibre social et qui en permettent la cohésion. Ainsi, la mobilité paraît être davantage le fruit de la sédentarité que du nomadisme. L'image de la famille fixée à demeure sur une terre ne peut plus subsister qu'associée à son corollaire dynamique de la mobilité d'une partie de ses membres. L'exogamie est devenue une source de cohésion bien supérieure aux pratiques endogames. En somme, les images symboliques d'une société façonnée à la fois par le nomadisme et le sédentarisme correspondent à une réalité

familiale considérablement simplifiée et peut-être gravement déformée. À côté du mythe de l'aventure s'impose une autre facette du monde rural québécois aux XVII^e et XVIII^e siècles, fondée, celle-là, sur la mobilité de la sédentarité.²⁷ En quelque sorte, les mouvements migratoires relatifs à la Nouvelle-France y gagneraient à être observés dans la perspective d'une économie, voire d'une écologie familiale.

Les travaux récents sur le monde rural québécois aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles ont révélé un milieu d'un dynamisme insoupçonné, attentif et sensible aux conjonctures. Le destin de chacun paraît procéder de contextes familiaux qui allient la transmission des biens, les alliances par mariage et la migration. Il traduit des pratiques sociales et une adaptation plus ou moins forcée à une situation de famille en constante évolution.

Et derrière ces mouvements de société, il y a la culture ! Il y a tout lieu de croire qu'une analyse basée sur une échelle d'observation propre à l'unité démographique en renouvelerait les fondements et la compréhension. Dans la mesure où, à l'exception des mouvements de colonisation vers le Saguenay et le Témiscamingue au XIX^e siècle, en raison du rôle qu'y ont joué les sociétés de colonisation, les solidarités de provenance paraissent finalement bien faibles en regard des réseaux de parenté, les transferts culturels qui vont de pair avec ces migrations se perçoivent autrement. De larges pans de la culture risquent de s'effondrer. Comment maintenir des coutumes, des croyances et des traditions à caractère local et régional qui s'appuient sur une connaissance partagée de lieux physiques particuliers quand il n'y a à peu près plus personne pour les partager dans ce nouvel environnement ? À cet égard, la disparition rapide des parlers ou dialectes régionaux comme langue de communication reflète l'importance des déperditions. C'est finalement tout le réseau de sociabilité construit au fil des générations qui est touché ; un réseau qui, renforcé par les stratégies familiales, a des difficultés à se reconstruire et développe des caractéristiques particulières. Pourrait-on y déceler les origines du mythe de l'autosuffisance familiale ? Pourrait-on croire aussi que la faible profondeur de la mémoire familiale québécoise prenne racine dans cette mobilité de la sédentarité et, du coup, que l'importance actuelle des sensibilités envers le regroupement des familles traduise une réalité sociale en même temps qu'une attente culturelle profondes ?

Jacques MATHIEU
avec la collaboration de
Pauline Therrien-Fortier
et Rénald Lessard

CÉLAT,
Université Laval.

27. L'expression est de Serge Courville.